
Les BTS Agricoles en 1 an

Vous trouverez pour chaque BTS Agricole se faisant en 1 an des informations sur :

- le centre de formation,
- le niveau requis,
- le public concerné,
- des informations complémentaires.

Table des matières

AGRONOMIE : PRODUCTIONS VEGETALES	3
AMENAGEMENTS PAYSAGERS	5
ANALYSE, CONDUITE ET STRATEGIE DE L'ENTREPRISE AGRICOLE (ACSE).....	9
GENIE DES EQUIPEMENTS AGRICOLES	14
GESTION ET MAÎTRISE DE L'EAU (GEMEAU).....	16
GESTION ET PROTECTION DE LA NATURE (GPN).....	18
GESTION FORESTIERE	21
PRODUCTIONS ANIMALES	24
PRODUCTION HORTICOLE.....	26
SCIENCES ET TECHNOLOGIES DES ALIMENTS (STA)	28
TECHNICO-COMMERCIAL.....	30
VITICULTURE-CENOLOGIE	36
Autre.....	37
 BTS QUALITE DANS LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES ET LES BIO-INDUSTRIES (QIAB).....	37

<p>CIF = Congé Individuel de Formation FC = Formation continue</p>
--

BTSA AGRONOMIE : PRODUCTIONS VEGETALES

Le BTSA Agronomie - Productions végétales mène à deux types de fonctions : la production agricole et le conseil (en chambre d'agriculture, groupement de producteurs...). Ce diplôme permet aussi de participer à des travaux de recherche, d'organiser un laboratoire ou une petite unité d'expérimentation, ou d'exercer une activité commerciale dans l'industrie ou dans une coopérative par exemple.

L'enseignement professionnel met l'accent sur le raisonnement des choix de cultures en fonction du sol, du climat, du contexte économique sur la pratique des cultures (plantation, semis, soins divers, utilisation du matériel), la biologie végétale, la physiologie de la reproduction. Il porte aussi sur l'économie et la politique des productions végétales, le fonctionnement et le droit de l'entreprise et le développement durable des cultures dans l'agro-système. (source ONISEP)

Coordonnées	Niveau Requis	Public concerné	Informations complémentaires
<p>CNPR Centre National de Promotion Rurale Etablissement public national d'enseignement à distance ou par correspondance dans le domaine agricole dépendant du Ministère de l'Agriculture.</p> <p>Agrosup Dijon : Institut national supérieur des sciences agronomiques de l'alimentation et de l'environnement Site de Marmilhat - BP 100 / Rue Aimé Rudel 63370 Lempdes (Auvergne) 04 73 83 36 00 cnpr.orientation@educagri.fr www.eduter-cnpr.fr</p> <p>Eduter-CNPR est l'unité de formation à distance de l'Institut Eduter qui est rattaché à AgroSup Dijon, établissement d'enseignement supérieur.</p>	<p>Vous pouvez bénéficier de dispenses d'épreuves si vous êtes titulaire d'un BTS, DUT, DEUG, DEUST ou Licence 2, d'un diplôme de niveau supérieur, ou d'un BTSA dans une autre option ou spécialité.</p>	<p>Salarié ou Demandeur d'emploi ou Formation initiale (Formation scolaire)</p>	<p>Formation à distance La formation s'étale ainsi sur une durée de 11 à 20 mois en fonction de votre profil et après avis du/de la responsable de la formation.</p> <p>Les BTS du Ministère de l'agriculture accessibles par la voie de la formation à distance sont hors portail national APB ; il n'y a pas de date limite d'inscription, pas de limite de classe et il est possible d'obtenir une bourse sur critères sociaux.</p>
<p>ESA ANGERS : Ecole Supérieure d'Agriculteurs 55 rue Rabelais - BP 30748 49007 Angers CEDEX 01 (Pays de la Loire) groupe-esa.com</p>	<p>de 16 à 25 ans à la date de signature du contrat d'apprentissage + BAC général</p>	<p>Salarié ou Demandeur d'emploi : contrat de professionnalisation</p>	<p>Formation en alternance : L'admission définitive au BTSA Agronomie et Productions végétales en contrat de professionnalisation en 1 an ne se fera qu'après la participation à une des</p>

<p>Service Information et Orientation 02 41 23 55 55 info-orientation@groupe-esa.com</p>	<p>ou BAC+2 : BTSA, BTS, DUT, Licence 2 ou DEUST en rapport avec le champ professionnel visé</p>	<p>possible.</p>	<p>journées de validation de projet professionnel et sous réserve de signer ultérieurement un contrat.</p>
<p>Institut Charles Quentin 1 rue Sabatier 60350 Pierrefonds (Picardie) 03 44 42 80 40 hervelepape@charlesquentin.com www.charlesquentin.com</p> <p>Etablissement d'Enseignement Général et Agricole privé sous contrat - Centre de FC et d'Apprentissage</p>	<p>Pour les titulaires d'un autre BTSA – notamment ACSE – possibilité de réaliser ce BTS en double compétence en 1 an.</p>	<p>Formation initiale (Formation scolaire)</p>	<p>Formation à temps plein suivant un parcours adapté - 8 semaines de stage obligatoire - évaluation hors contrôle continu (4 épreuves terminales orales)</p>

BTSA AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Ce BTSA forme les élèves à la gestion de projets d'aménagements paysagers, de l'étude préalable initiale à la fin de leur réalisation.

Le titulaire de ce BTSA conçoit, crée et aménage des espaces paysagers. Il organise le travail de l'équipe de jardiniers qu'il encadre, et gère de façon rentable toutes ces activités. Le diplômé est capable d'analyser un paysage, de proposer et de réaliser des aménagements en vue de le mettre en valeur avec de nouvelles plantations. Il réalise des mesures topographiques et des plans d'aménagement. Il établit des devis intégrant des choix de plantations, de matériaux, des constructions paysagères. Il propose un entretien adapté. Il sait planifier des travaux, gérer des équipes et surveiller l'avancement d'un chantier.

Le technicien peut être employé dans une entreprise du paysage, en bureau d'études ou dans une collectivité territoriale. Il occupe des fonctions de conducteur de travaux, responsable gestion des espaces verts ou concepteur de paysage selon la taille et la nature de la structure qui l'emploie. (source ONISEP)

Coordonnées	Niveau Requis	Public concerné	Informations complémentaires
Centre de Formation Horticole de Lomme BP 89 - Rue de la Mitterie 59463 Lomme CEDEX (Nord Pas-de-Calais) 03.20.17.03.90 (formulaire de contact) www.cfhlomme.pagesperso-orange.fr/cadre1.htm	Parcours individualisé pour les personnes ayant un niveau BAC+2 et avec validation des acquis académiques	Salariés - CIF - ou Demandeurs d'emploi	Durée des études : 2 ans mais modulation du parcours envisageable après positionnement
CFPPA Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole du Vaucluse BP 274 Hameau de Serres 84208 Carpentras CEDEX (Provence Alpes Côte d'Azur) 04.90.60.80.90 cfppa.carpentras@educagri.fr www.campus.louisgiraud.online.fr	18 ans minimum et BAC+2 : Niveau 3	Salariés - CIF - ou Demandeurs d'emploi	Recrutement sur entretien et dossier
CFPPA Kerliver 29460 Hanvec (Bretagne) 02 98 20 00 08 cfppa.hanvec@educagri.fr www.kerliver.com	18 ans minimum et Etre sorti du système scolaire (formation initiale hors apprentissage) depuis plus d'un an	FC Statut de stagiaire de la formation professionnelle par le Conseil Régional de Bretagne* ou	*Sous réserve d'obtention du marché par le Conseil Régional de Bretagne Présentation d'un dossier de candidature avec CV et lettre de motivation.

	<p>et Etre inscrit à Pôle Emploi à l'entrée en formation et Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 (exemple : BAC) ou avoir accompli la scolarité complète conduisant à l'obtention d'un diplôme de niveau 4 ou Justifier à l'entrée en formation de 24 mois d'activité professionnelle à temps plein</p>	<p>Pôle Emploi : rémunération ou CIF : CDI ou CDD ou Contrat de professionnalisation ou Accompagnement spécifique des reconversions</p>	<p>BTSA AP en écojardinage</p>
<p>CNPR Centre National de Promotion Rurale Etablissement public national d'enseignement à distance ou par correspondance dans le domaine agricole dépendant du Ministère de l'Agriculture. Agrosup Dijon : Institut national supérieur des sciences agronomiques de l'alimentation et de l'environnement Site de Marmilhat - BP 100 / Rue Aimé Rudel 63370 Lempdes (Auvergne) 04 73 83 36 00 cnpr.orientation@educagri.fr www.eduter-cnpr.fr</p> <p>Eduter-CNPR est l'unité de formation à distance de l'Institut Eduter qui est rattaché à AgroSup Dijon, établissement d'enseignement supérieur.</p>	<p>Vous pouvez bénéficier de dispenses d'épreuves si vous êtes titulaire d'un BTS, DUT, DEUG, DEUST ou Licence 2, d'un diplôme de niveau supérieur, ou d'un BTSA dans une autre option ou spécialité.</p>	<p>Salarié ou Demandeur d'emploi ou Formation initiale (Formation scolaire)</p>	<p>Formation à distance La formation s'étale ainsi sur une durée de 11 à 20 mois en fonction de votre profil et après avis du/de la responsable de la formation.</p> <p>Les BTS du Ministère de l'agriculture accessibles par la voie de la formation à distance sont hors portail national APB ; il n'y a pas de date limite d'inscription, pas de limite de classe et il est possible d'obtenir une bourse sur critères sociaux.</p>

<p>ESA ANGERS : Ecole Supérieure d'Agriculteurs 55 rue Rabelais - BP 30748 49007 Angers Cedex 01 (Pays de la Loire) groupe-esa.com</p> <p>Accueil sur le Campus de : Agrilia Formation, le Centre de Formation par Apprentissage des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire qui propose le BTSA AP en 1 an.</p> <p>Service Information et Orientation 02 41 23 55 55 info-orientation@groupe-esa.com</p>	<p>La réglementation permet l'accès aux personnes ayant suivi le cursus complet des classes préparatoires aux grandes écoles : attention, ce cursus ne donne pas droit à la dispense des épreuves de matières générales ou Titulaires d'un BTS, BTSA, DUT, DEUST, DEUG, Licence 3, Master, Doctorat du Ministère de l'Enseignement supérieur : ces diplômes ouvrent droit d'emblée à la dispense des épreuves de matières générales ou Titulaires d'un autre diplôme validant au moins 3 années d'études supérieures (suggestion: vérifier auprès de la DGER si ce diplôme permet d'obtenir une dispense des épreuves de matières générales)</p>	<p>Salarié ou Demandeur d'emploi : contrat de professionnalisation possible.</p>	<p>Formation à distance : 100% Internet</p> <p>Un rendez-vous téléphonique avec le responsable de formation est systématiquement fixé par nos services afin d'échanger sur votre projet et en évaluer sa faisabilité en 1 an.</p> <p>Durée : 9 à 15 mois en fonction de la situation du stagiaire.</p> <p>DGER : Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (Enseignement Agricole)</p>
<p>Fondation du Bocage 339 rue Costa de Beauregard 73000 Chambéry (Rhône-Alpes) 04 79 33 22 09 siege@fondation-du-bocage.org www.fondationdubocage.org/</p>	<p>BTS, DUT, parcours d'enseignement supérieur de 2 ans validé : inscription après étude de votre dossier ou</p>	<p>Ouvert aux salariés pour suivre la formation dans le cadre d'un CIF ou aux demandeurs d'emploi indemnisés</p>	<p>Le lycée offre la possibilité aux étudiants qui le souhaitent de valider un niveau 2 : Licence 3 Géographie et Aménagement grâce à un partenariat avec L'Université Lyon III permettant</p>

	diplôme universitaire Licence 2	ou non par Pôle Emploi ou aux étudiants en cours d'études	d'acquérir une double compétence. L'inscription en licence, associée au BTS Aménagements Paysagers, se fait sur dossier. Ainsi, certains candidats pourront présenter simultanément le BTS et la Licence au terme de l'année.
<p>LEGTA Lycée de l'environnement et du paysage 26 chemin de la Bruyère 69570 Dardilly (Rhône-Alpes) 04 78 66 64 00 epl.dardilly@educagri.fr</p> <p>CFPH Centre de Formation et de Promotion Horticole 13 avenue de Verdun 69130 Ecully (Rhône-Alpes) 04 78 33 46 12 cfppa.ecully@educagri.fr</p> <p>www.lyon-dardilly-ecully.educagri.fr</p>	Titulaire d'un diplôme de niveau BAC+ 2 validé ou Salarié et titulaire d'un BAC+2	En contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ou En CIF pour les salariés, BTSA AP en 1 an avec signature d'une convention de stage en entreprise pour les périodes hors formation au centre	

BTSA ACSE = Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole

Le titulaire du BTSA ACSE possède une bonne connaissance de l'environnement économique, social et juridique des exploitations agricoles, ainsi que de solides compétences en techniques comptables. Il a également reçu une formation en agronomie (productions végétales et animales, maîtrise de l'eau). Ce professionnel peut occuper un emploi de conseiller, technicien agricole, assistant clientèle, formateur... Après quelques années, il peut devenir chef d'exploitation, responsable de magasin ou d'unité d'approvisionnement. (source ONISEP)

Coordonnées	Niveau requis	Public concerné	Informations complémentaires
Centre de formation ADPSA 12 Association Départementale de Promotion Sociale Agricole Carrefour de l'Agriculture 12026 Rodez Cedex 9 (Midi-Pyrénées) 05.65.73.77.96 info@adpsa12.fr www.adpsa12.fr	18 ans minimum : BAC ou 2 ans d'expérience professionnelle	Salarié : CIF ou Demandeur d'emploi →Adultes en FC	
CFPPA Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole de Bourges Le Sollier 18570 Le Subdray (Centre) 02.48.70.55.15 cfppa18@yahoo.fr www.cfppa.fr/#cfppa18.php	18 ans minimum : BAC ou niveau BAC ou 2 ans d'expérience professionnelle	Salarié : CIF	Entretiens individuels. Si vous avez un diplôme de niveau BAC +2 ou plus vous pouvez avoir des dispenses. <i>Attention : le Conseil Régional ne finance plus cette formation pour 2016-2017, donc plus de demandeurs d'emploi.</i>
CFPPA de Chateaufarine 10 rue François Villon – BP 65809 25058 Besançon CEDEX 05 (Franche-Comté) 03 81 41 96 40 cfa.doubs@educagri.fr cfppa.chateaufarine@educagri.fr www.chateaufarine.educagri.fr	2 années d'activité professionnelle à temps plein ou son équivalent (BAC ou autre).	Salariés Ou Demandeurs d'emploi Formation professionnelle continue	Les dossiers d'inscription sont acceptés toute l'année. L'admission est prononcée à la suite de l'étude du dossier de candidature et d'un entretien individuel qui permettent d'évaluer les capacités, la motivation et le projet professionnel du candidat.
CFPPA Kerliver 29460 Hanvec (Bretagne) 02 98 20 00 08	18 ans minimum et Etre sorti du système	FC : Statut de stagiaire de la	<i>*Sous réserve d'obtention du marché par le Conseil Régional de Bretagne</i>

<p>cfppa.hanvec@educagri.fr www.kerliver.com</p>	<p>scolaire (formation initiale hors apprentissage) depuis plus d'1 an et Etre inscrit à Pôle Emploi à l'entrée en formation et Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 (exemple : BAC) ou avoir accompli la scolarité complète conduisant à l'obtention d'un diplôme de niveau 4 ou Justifier à l'entrée en formation de 24 mois d'activité professionnelle à temps plein</p>	<p>formation professionnelle par le Conseil Régional de Bretagne* ou Pôle Emploi : rémunération ou CIF : CDI ou CDD ou Contrat de professionnalisation ou Accompagnement spécifique des reconversions</p>	<p>Présentation d'un dossier de candidature avec CV et lettre de motivation. BTSA ACSE avec une orientation agrobiologie</p>
<p>CNPR Centre National de Promotion Rurale Etablissement public national d'enseignement à distance ou par correspondance dans le domaine agricole dépendant du Ministère de l'Agriculture. Agrosup Dijon : Institut national supérieur des sciences agronomiques de l'alimentation et de l'environnement Site de Marmilhat - BP 100 / Rue Aimé Rudel 63370 Lempdes (Auvergne) 04 73 83 36 00 cnpr.orientation@educagri.fr www.eduter-cnpr.fr</p>	<p>Vous pouvez bénéficier de dispenses d'épreuves si vous êtes titulaire d'un BTS, DUT, DEUG, DEUST ou Licence 2, d'un diplôme de niveau supérieur, ou d'un BTSA dans une autre option ou spécialité.</p>	<p>Salarié ou Demandeur d'emploi ou Formation initiale (Formation scolaire)</p>	<p>Formation à distance La formation s'étale ainsi sur une durée de 11 à 20 mois en fonction de votre profil et après avis du/de la responsable de la formation. Les BTS du Ministère de l'agriculture accessibles par la voie de la formation à distance sont hors portail national APB ; il n'y a pas de date limite d'inscription, pas de limite de classe et il est possible d'obtenir une bourse sur</p>

<p>Eduter-CNPR est l'unité de formation à distance de l'Institut Eduter qui est rattaché à AgroSup Dijon, établissement d'enseignement supérieur.</p>			critères sociaux.
<p>ESA ANGERS : Ecole Supérieure d'Agriculteurs 55 rue Rabelais - BP 30748 49007 Angers Cedex 01 (Pays de la Loire) groupe-esa.com</p> <p>Accueil sur le Campus de : Agrilia Formation, le Centre de Formation par Apprentissage des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire qui propose le BTS ACSE en 1 an.</p> <p>Service Information et Orientation 02 41 23 55 55 info-orientation@groupe-esa.com</p>	<p>Formation en alternance : de 20 à 25 ans et BAC+2 : BTS, DUT, Licence 2 ou DEUST en rapport avec le champ professionnel visé</p> <p>Formation à distance : La réglementation permet l'accès aux personnes ayant suivi le cursus complet des classes préparatoires aux grandes écoles : attention, ce cursus ne donne pas droit à la dispense des épreuves de matières générales ou titulaires d'un BTS, BTS, DUT, DEUST, DEUG, Licence 3, Master, Doctorat du Ministère de l'Enseignement supérieur : ces diplômes ouvrent droit d'emblée à la dispense des épreuves de matières générales ou Titulaires d'un autre</p>	<p>Salarié ou Demandeur d'emploi : contrat de professionnalisation possible.</p>	<p>Formation en alternance : L'admission définitive au BTSA ACSE ne se fera qu'après la participation à une des journées de validation de projet professionnel, et sous réserve de signer ultérieurement un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. 6 places disponibles dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, au-delà possible en contrat de professionnalisation. L'enseignement est gratuit. Seuls sont demandés des frais de fournitures pédagogiques : 170 € /an.</p> <p>Formation à distance : Un rendez-vous téléphonique avec le responsable de formation est systématiquement fixé par nos services afin d'échanger sur votre projet et en évaluer sa faisabilité en 1 an.</p> <p>Un BTSA ACSE à orientation Agriculture Biologique (AB) est également proposé en formation à distance par l'ESA.</p> <p>DGER : Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (Enseignement Agricole)</p>

	diplôme validant au moins 3 années d'études supérieures (suggestion: vérifier auprès de la DGER que ce diplôme permette d'obtenir une dispense des épreuves de matières générales)		
MFR Maison Familiale Rurale CFTA Centre de Formation de Techniciens Agricoles 25 rue Pierre Neveu 61600 La Ferté Macé (Basse-Normandie) 02.33.30.68.50 cfp.ferte-mace@mfr.asso.fr www.mfr-cfta-ferte.fr	BAC ou diplôme de niveau 4 ou BTS ou autres BAC +2, +3 et plus avec exonération des modules généraux	Salarié : CIF ou Demandeur d'emploi	Avoir un an de rupture depuis la sortie de scolarité. Recrutement sur CV, lettre, entretien de motivation et tests d'aptitudes. Possible aussi en statut initial = statut scolaire pour les BAC+2 type BTSA, BTS, DUT exonérés alors des matières générales.
Maison Familiale et Rurale de Coqueréaumont 1888 rue de Coqueréaumont 76690 Saint Georges sur Fontaine (Normandie) 02 35 34 71 22 mfr.coquereaumont@mfr.asso.fr www.mfr-coquereaumont.org	BAC ou niveau 4 et rupture d'1 an avec la scolarité initiale à l'entrée en formation ou être majeur et justifier d'1 an d'expérience professionnelle ou être titulaire d'un BTSA à l'entrée en formation et bénéficiaire d'un parcours aménagé	Stagiaire de la FC ou Salarié d'entreprise : CIF ou Demandeur d'emploi	Formation gratuite, prise en charge par le Conseil Régional de Normandie. Parcours aménagé pour les BAC+2, formation sur 3 jours par semaine. Stage de 10 semaines. Restauration et internat à disposition.
Maison Familiale Rurale La Charmelière	Justifier d'une expérience	Financement de la	Entretien de motivation et validation

<p>Avenue Cugnot 44470 Carquefou (Pays de la Loire) 02 40 52 79 82 mfr.carquefou@mfr.asso.fr www.mfr-carquefou.com</p>	<p>professionnelle d'au moins 1 an ou plus selon diplôme.</p>	<p>formation et rémunération sur dossier individuel, par la Région des Pays de la Loire, par Pôle Emploi, par un CIF ou autres organismes</p>	<p>du financement</p>
<p>Vivaraïs Formation (AGVF) Géré par une association loi 1901 111 Avenue du 8 Mai 1945 07300 Tournon sur Rhône (Rhône-Alpes) 04 75 07 14 50 vivaraïs@cneap.fr www.vivaraïsformation.com</p>	<p>BAC+ 2 ou diplôme de niveau 3 + entretien et étude du dossier scolaire</p> <p>avoir moins de 26 ans + être titulaire d'un contrat d'apprentissage</p> <p>Sans condition d'âge pour le statut de stagiaire de la FC</p> <p>Avoir un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (exploitation agricole – organisme agricole, groupement d'employeurs agricoles...) et/ou un stage en entreprise</p>	<p>Salariés en CIF ou Demandeurs d'emploi en contrat de professionnalisation ou Jeunes de moins de 26 ans ou Personnes titulaires d'une reconnaissance travailleur handicapé en contrat d'apprentissage</p>	<p>Enseignement gratuit.</p> <p>Seuls sont demandés 70 euros de frais de participation aux charges périphériques.</p>

BTSA GENIE DES EQUIPEMENTS AGRICOLES

Le technicien supérieur en GDEA est un spécialiste des équipements et des installations de production agricole. Il connaît les matériels mécaniques classiques pour la culture ou l'élevage (appareils de traction, véhicules agricoles, installations de traite...) ainsi que les bâtiments actuels d'élevage, les serres et les dispositifs de conditionnement d'air et de chauffage. Il maîtrise l'utilisation des équipements d'entretien de l'espace rural et des machines et matériels de transformation des produits agricoles.

Ce secteur professionnel présente de nombreuses offres d'emploi non pourvues.

Le titulaire du BTSA peut travailler chez un constructeur de matériel en tant que technico-commercial. Il est alors chargé des relations entre l'entreprise et les concessionnaires, des dépôts de matériel, de la démonstration des nouveaux produits... Il peut également exercer les fonctions de gestionnaire de parc de matériel, d'inspecteur technique ou de conseiller dans une entreprise de travaux agricoles ou une coopérative d'utilisation de matériel agricole. Des postes de magasinier, responsable SAV, chef d'atelier ou technicien de bureau d'étude sont aussi envisageables.

Une part importante de la formation est consacrée à la connaissance technique des agroéquipements et à la maîtrise du langage du technicien (dessins, graphiques). A cela s'ajoutent des enseignements en droit, législation, économie, gestion et négociation commerciale.

Enfin, la France étant le 2^e importateur et le 5^e exportateur mondial de matériels agricoles, de nombreux professionnels seront amenés à travailler sur le marché international. (source ONISEP)

Coordonnées	Niveau Requis	Public concerné	Informations complémentaires
Centre de Formation Apprentis Agricole et Horticole des Landes - Antenne du CFA Route de Pomarez 40350 Mugron (Aquitaine) 05 58 97 90 31 sophie.chartrou@educagri.fr www.formagri40.com	NC	NC	En fonction de votre parcours antérieur, vous pourrez être dispensé de certains enseignements et préparer le BTSA en 1 an.
CFAA Tarn & Garonne 1915 route de Bordeaux 82000 Montauban 05 63 21 23 87 cfa.tarn-et-garonne@educagri.fr www.campusterrevie.org	NC	NC	La formation peut également se dérouler en 1 an après un BTS, DUT, DEUG.

Lycée agricole de Ondes Tournassou 31330 Ondes (Midi-Pyrénées) 05 61 37 65 70 legta.ondes@educagri.fr www.legta-ondes.eap.entmip.fr	NC	NC	La formation peut également se dérouler en 1 an après un BTS, DUT, DEUG.
---	----	----	--

BTSA GESTION ET MAÎTRISE DE L'EAU (GEMEAU)

Le technicien supérieur en Gestion et Maîtrise de l'eau travaille au sein d'une société de services, d'un bureau d'études ou d'un service administratif. La conception et la réalisation des aménagements tels que les petits barrages, digues, plans d'eau, canalisations, stations de pompage, forages, réseaux d'assainissement ou usines de traitement des eaux relèvent de ses compétences.

S'il est responsable d'exploitation dans un groupement de communes ou une petite ville, il surveille le captage de l'eau, son traitement, son stockage et sa distribution, ainsi que la collecte des eaux usées, leur épuration et leur rejet. Il peut aussi être employé dans une entreprise utilisatrice d'eau.

Suivant le contexte, le titulaire du BTSA peut participer à diverses fonctions : appui technico-économique et conseil ; gestion d'une unité de traitement ; études, contrôles, production de références ; fonctions commerciales ; fonctions de communication et médiation. (*source ONISEP*)

Coordonnées	Niveau Requis	Public concerné	Informations complémentaires
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnel Agricole d'Ahun Centre Départemental de Formation des Apprentis Agricoles de la Creuse 23150 Ahun (Limousin) 05 55 81 48 91 – 05 55 81 48 62 cfa.creuse@educagri.fr www.ahun.educagri.fr	de 15 à 25 ans et Être titulaire d'un BAC et inscrit sur APB (sur dossier) ou Adulte en contrat de professionnalisation ou CIF (<i>plus de financement de la Région</i>) : pouvoir justifier du niveau BAC et d'1 année d'expérience professionnelle ou pouvoir justifier de 3 années d'expérience professionnelle	Salarié ou Demandeur d'emploi ou Formation initiale (Formation scolaire)	Être admis aux tests d'entrée organisés par le Centre. Les dossiers d'inscription peuvent être retirés toute l'année. <i>Les offres d'emploi couvrent un large bassin géographique : Ouest, Toulouse, etc</i>

<p>ISNAB Institut des Sciences de la Nature et de l'Agro-alimentaire de Bordeaux 2 impasse Charles Tellier 33140 Villenave d'Ornon (Aquitaine) 05 56 84 47 90 administration@isnab.fr www.isnab.com Coordinatrice filière GEMEAU en 1 an : garnier@isnab.fr</p>	<p>BTSA ou BTS industriels Electrotechnique, Electronique ou DUT Chimie, Physique, Biologie ou Licence 2 scientifique →Et en général les BAC+ 2 validés après étude du dossier</p>	<p>Salariés : CIF ou Demandeurs d'emploi ou Formation initiale (Formation scolaire)</p>	<p>Etablissement scolaire d'enseignement supérieur privé sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture Possibilité de demande de bourse par le CROUS.</p>
---	--	---	---

BTSA GESTION ET PROTECTION DE LA NATURE (GPN)

Le technicien supérieur agricole en Gestion et Protection de la nature peut travailler dans l'animation nature ou dans la gestion des espaces naturels. Sur le terrain, les deux métiers sont rarement séparés. Ce professionnel polyvalent cumule ainsi un grand nombre de tâches et de rôles.

Il sensibilise le public à la nature et à l'environnement, en accompagnant par exemple des classes découverte. Sa culture naturaliste, sa connaissance des outils de communication lui permettent de gérer et de promouvoir des activités nature. Il peut aussi inventorier le patrimoine naturel et proposer des solutions d'aménagement et de gestion des espaces. Pour cela, il s'appuie sur ses connaissances en agronomie, sylviculture, aquaculture, cynégétique, paysage... Ses employeurs sont le plus souvent les syndicats d'initiative, les organismes de vacances et de loisirs, les administrations territoriales, les parcs naturels, les services extérieurs des ministères ou les organismes de développement. (source ONISEP)

Coordonnées	Niveau Requis	Public concerné	Informations complémentaires
CFPPA du Gers Quartier Valentées 32300 Mirande (Midi-Pyrénées) 05 62 66 54 64 cfppa.mirande@educagri.fr www.formagri-gers.com	Diplôme de niveau 4 : BAC, BTA ... ou Expérience professionnelle supérieure à 2 ans	Salarié ou Demandeur d'emploi	Entretien de motivation et tests écrits en avril. Dossier à retirer auprès du secrétariat du CFPPA du Gers et à retourner avant avril.
CFPPA Sées Avenue Tonisvorst 61500 Sées (Normandie) 02.33.28.71.59 cfppa.sees@educagri.fr www.cfppa-sees.com	BAC + 2 quelle que soit la filière	Public adulte en FC. Pour les salariés : CIF possible à voir avec l'OPCA de la branche concernée. Pour les demandeurs d'emploi : CIF CDD, financement par la Région d'origine, financement personnel.	Admission après étude du dossier d'inscription et tests de sélection (début juin).
CNPR Centre National de Promotion Rurale Etablissement public national d'enseignement à distance ou par correspondance dans le domaine agricole dépendant du Ministère de l'Agriculture.	Vous pouvez bénéficier de dispenses d'épreuves si vous êtes titulaire d'un BTS, DUT, DEUG,	Salarié ou Demandeur d'emploi ou	Formation à distance La formation s'étale ainsi sur une durée de 11 à 20 mois en fonction de votre profil et après avis du/de la

<p>Agrosup Dijon : Institut national supérieur des sciences agronomiques de l'alimentation et de l'environnement Site de Marmilhat - BP 100 / Rue Aimé Rudel 63370 Lempdes (Auvergne) 04 73 83 36 00 cnpr.orientation@educagri.fr www.eduter-cnpr.fr</p> <p>Eduter-CNPR est l'unité de formation à distance de l'Institut Eduter qui est rattaché à AgroSup Dijon, établissement d'enseignement supérieur.</p>	<p>DEUST ou Licence 2, d'un diplôme de niveau supérieur, ou d'un BTSA dans une autre option ou spécialité.</p>	<p>Formation initiale (Formation scolaire)</p>	<p>responsable de la formation.</p> <p>Les BTS du Ministère de l'agriculture accessibles par la voie de la formation à distance sont hors portail national APB ; il n'y a pas de date limite d'inscription, pas de limite de classe et il est possible d'obtenir une bourse sur critères sociaux.</p>
<p>ESA ANGERS : Ecole Supérieure d'Agriculteurs 55 rue Rabelais - BP 30748 49007 Angers Cedex 01 (Pays de la Loire) groupe-esa.com</p> <p>Accueil sur le Campus de : Agrilia Formation, le Centre de Formation par Apprentissage des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire qui propose le BTS GPN en 1 an.</p> <p>Service Information et Orientation 02 41 23 55 55 info-orientation@groupe-esa.com</p>	<p>La réglementation permet l'accès aux personnes ayant suivi le cursus complet des classes préparatoires aux grandes écoles : attention, ce cursus ne donne pas droit à la dispense des épreuves de matières générales ou Titulaires d'un BTS, BTSA, DUT, DEUST, DEUG, Licence 3, Master, Doctorat du Ministère de l'Enseignement supérieur : ces diplômes ouvrent droit d'emblée à la dispense des épreuves de matières générales ou Titulaires d'un autre diplôme validant au moins 3 années d'étude supérieures (suggestion:</p>	<p>Salarié ou Demandeur d'emploi : contrat de professionnalisation possible.</p>	<p>Formation à distance : un rendez-vous téléphonique avec le responsable de formation est systématiquement fixé par nos services afin d'échanger sur votre projet et en évaluer sa faisabilité en 1 an.</p> <p><i>Passerelle DEJEPS / BTSA GPN : depuis 2012, les personnes titulaires du DEJEPS spécialité « animation socio-éducative ou culturelle », mention « développement de projets, territoires et réseaux » bénéficient de dispense d'épreuves particulières et peuvent valider plus facilement un BTSA GPN.</i></p> <p>DGER : Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (Enseignement Agricole)</p>

	vérifier auprès de la DGER que ce diplôme permette d'obtenir une dispense des épreuves de matières générales)		
<p>ISETA à Poisy : Institut des Sciences de l'Environnement & des Territoires d'Annecy 859 Route de l'Ecole d'Agriculture 74330 Poisy (Rhône-Alpes) 04 50 46 12 71</p> <p>Responsables formation : Myriam Brun : myriambrun@iseta.fr Oliver Rollet : olivierrollet@iseta.fr</p> <p>Pôle administratif : secretariatbts@iseta.fr www.iseta.fr</p>	<p>BAC+2 : BTS Gestion Forestière, Aquaculture, ACSE, GEMEAU, Aménagements Paysagers ou BAC+ 2 scientifiques ou DEUST environnement ou DUT Agronomie ou classes préparatoires MATHS SPE. BIO (suivies en totalité)</p> <p>Pour les autres formations post BAC+2, avec une motivation et des expériences en milieu naturel</p>	<p>Uniquement en Formation scolaire (Formation initiale)</p>	<p><i>L'ISETA dépend du Conseil de l'Enseignement Agricole Privé. Il est sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, et du Ministère de l'Education Nationale (BAC S) et est rattaché à l'enseignement privé catholique.</i></p> <p>Sur dossier d'inscription : www.iseta.fr CV et lettre de motivation</p> <p><i>Un partenariat avec L'Université Lyon III pour une formation spécifique en 1 an permet de valider un niveau 3 : BTS et un niveau 2: Licence d'Aménagement du Territoire et d'acquérir une double compétence</i></p>

BTSA GESTION FORESTIERE

Le technicien supérieur en Gestion forestière est un spécialiste du diagnostic forestier et de la gestion de chantiers forestiers. Il est formé à réaliser des interventions de gestion durable en forêt ou autres espaces boisés, à mettre en place une planification. Il connaît les territoires et les politiques forestières, les équipements mobilisés, les débouchés de la filière.

Le technicien supérieur forestier peut occuper des fonctions de gestionnaire d'un massif forestier, d'agent de développement et d'animation auprès de propriétaires, de technicien d'études ou de recherche, de responsable d'unité de transformation du bois, de chef d'entreprise de travaux ou d'exploitation forestière. Il effectue l'état des lieux de la forêt, inventorie et évalue les peuplements. Il dirige ou effectue le martelage, les coupes, prévoit les travaux sylvicoles, le boisement. Il prépare la mise en marché du bois sur pied ou abattu, estime sa valeur, organise son transport et sa livraison. Par ailleurs, il assure des tâches de communication, de formation, de conseil.

Ce professionnel peut être employé par les propriétaires forestiers, les chambres d'agriculture, les centres régionaux de la propriété forestière, les entreprises de travaux forestiers ou de transformation du bois, les coopératives, l'ONF, les collectivités territoriales... (source ONISEP)

Coordonnées	Niveau Requis	Public concerné	Informations complémentaires
CFPPA de Chateaufarine 10 rue François Villon – BP 65809 25058 Besançon CEDEX 05 (Franche-Comté) 03 81 41 96 40 cfa.doubs@educagri.fr cfppa.chateaufarine@educagri.fr www.chateaufarine.educagri.fr	2 années d'activité professionnelle à temps plein ou son équivalent (BAC ou autre).	Salariés Ou Demandeurs d'emploi Formation professionnelle continue	Les dossiers d'inscription sont acceptés toute l'année. L'admission est prononcée à la suite de l'étude du dossier de candidature et d'un entretien individuel qui permettent d'évaluer les capacités, la motivation et le projet professionnel du candidat.
CNPR Centre National de Promotion Rurale Etablissement public national d'enseignement à distance ou par correspondance dans le domaine agricole dépendant du Ministère de l'Agriculture. Agrosup Dijon : Institut national supérieur des sciences agronomiques de l'alimentation et de l'environnement Site de Marmilhat - BP 100 / Rue Aimé Rudel 63370 Lempdes (Auvergne) 04 73 83 36 00 cnpr.orientation@educagri.fr	Vous pouvez bénéficier de dispenses d'épreuves si vous êtes titulaire d'un BTS, DUT, DEUG, DEUST ou Licence 2, d'un diplôme de niveau supérieur, ou d'un BTSA dans une autre option ou spécialité.	Salarié ou Demandeur d'emploi ou Formation initiale (Formation scolaire)	Formation à distance : Dans le cadre de la formation à distance, il n'y a pas de contrôle continu tout au long de l'année : vous passerez l'examen à la session de juin en épreuves terminales. La formation s'étale ainsi sur une durée de 11 à 20 mois en fonction de votre profil et après avis du/de la responsable de la formation.

<p>www.eduter-cnpr.fr</p> <p>Eduter-CNPR est l'unité de formation à distance de l'Institut Eduter qui est rattaché à AgroSup Dijon, établissement d'enseignement supérieur.</p>			<p>Les BTS du Ministère de l'agriculture accessibles par la voie de la formation à distance sont hors portail national APB ; il n'y a pas de date limite d'inscription, pas de limite de classe et il est possible d'obtenir une bourse sur critères sociaux.</p>
<p>Lycée forestier de Meymac Rue de l'Ecole Forestière 19250 Meymac (Limousin) 05 55 46 09 09 legta.meymac@educagri.fr www.lycees-neuvic-meymac.fr</p>	<p>Plus de 18 ans et Titulaire d'un diplôme de niveau 3 (BAC+2) ou plus Ou Titulaire d'un diplôme ou titre homologué de niveau au moins équivalent, de spécialité voisine Ou Posséder une expérience dans le domaine du BTSA</p>	<p>Les salariés en reconversion dans le cadre d'un CIF ou souhaitant évoluer dans une structure de gestion forestière ou de transformation ou Les demandeurs d'emploi ayant un projet professionnel dans le domaine concerné ou Les étudiants de toutes filières souhaitant préparer le concours d'entrée ONF ou Les étudiants souhaitant acquérir la bi-qualification environnement-forêt ou commerce-forêt</p>	<p>1558 heures à temps plein sur 10 mois dont 1173 heures en centre de formation.</p> <p>385 heures en stage professionnel.</p> <p>Début de la formation : septembre</p> <p>Sélection sur dossier.</p>
<p>Institut Charles Quentin 1 rue Sabatier 60350 Pierrefonds (Picardie) 03 44 42 80 40 Contact : Saïd Belcacem bts@charlesquentin.com</p>	<p>NC</p>	<p>NC</p>	<p>Pour les titulaires d'un autre BTSA, notamment ACSE, possibilité de réaliser ce BTS en double compétence en 1 an.</p>

<p>www.charlesquentin.com</p> <p>Etablissement d'Enseignement Général et Agricole privé sous contrat – Centre de FC et d'apprentissage</p>			
--	--	--	--

BTSA PRODUCTIONS ANIMALES

Ce BTSA forme les élèves à la gestion d'une exploitation agricole avec un élevage. L'élève apprend la conduite d'élevage sous tous ses aspects : qualité de l'alimentation, croissance des animaux, reproduction, manipulations et interventions sur les animaux, surveillance sanitaire, bien-être animal, adaptation des bâtiments... Sa formation porte aussi sur le raisonnement et la mise en place de cultures destinées à l'élevage.

Enfin, l'élève est formé à la réalisation de diagnostics qui prennent en compte à la fois l'aspect technique, financier, réglementaire et environnemental de l'activité d'élevage. Il est capable de faire des choix ou de formuler des conseils pour adapter la production au marché et aux contraintes de l'exploitation.

Il peut travailler en tant qu'éleveur dans une exploitation agricole ou comme conseiller technique ou commercial dans une coopérative agricole, une entreprise spécialisée dans l'alimentation animale ou l'agrofourriture ou dans une chambre d'agriculture. (source ONISEP)

Coordonnées	Niveau Requis	Public concerné	Informations complémentaires
<p>CNPR Centre National de Promotion Rurale Etablissement public national d'enseignement à distance ou par correspondance dans le domaine agricole dépendant du Ministère de l'Agriculture.</p> <p>Agrosup Dijon : Institut national supérieur des sciences agronomiques de l'alimentation et de l'environnement Site de Marmilhat - BP 100 / Rue Aimé Rudel 63370 Lempdes (Auvergne) 04 73 83 36 00 cnpr.orientation@educagri.fr www.eduter-cnpr.fr</p> <p>Eduter-CNPR est l'unité de formation à distance de l'Institut Eduter qui est rattaché à AgroSup Dijon, établissement d'enseignement supérieur.</p>	<p>Vous pouvez bénéficier de dispenses d'épreuves si vous êtes titulaire d'un BTS, DUT, DEUG, DEUST ou Licence 2, d'un diplôme de niveau supérieur, ou d'un BTSA dans une autre option ou spécialité.</p>	<p>Salarié ou Demandeur d'emploi ou Formation initiale (Formation scolaire)</p>	<p>Formation à distance La formation s'étale ainsi sur une durée de 11 à 20 mois en fonction de votre profil et après avis du/de la responsable de la formation.</p> <p>Dans le cadre de la formation à distance, il n'y a pas de contrôle continu tout au long de l'année : vous passerez l'examen à la session de juin en épreuves terminales.</p> <p>Les BTS du Ministère de l'agriculture accessibles par la voie de la formation à distance sont hors portail national APB ; il n'y a pas de date limite d'inscription, pas de limite de classe et il est possible d'obtenir une bourse sur critères sociaux.</p>
<p>EPL de Fontaines 10 la Platière 71150 Fontaines (Bourgogne)</p>	<p>Diplôme de niveau 3 : BTS, DUT, DEUG et</p>	<p>Formation initiale (Formation scolaire)</p>	

<p>03 85 47 82 82 epl.fontaines@educagri.fr www.epl-fontaines.fr/</p> <p>C.F.A de Saône et Loire - Site de Gueugnon Chazey – 71130 Gueugnon (Bourgogne) 03 85 85 50 00 cfa-saone-et-loire@educagri.fr www.epl-fontaines.fr/cfa71</p>	<p>Obtenir un contrat d'apprentissage avec une entreprise dont l'activité correspond à la formation</p>		
<p>ESA ANGERS : Ecole Supérieure d'Agriculteurs 55 rue Rabelais - BP 30748 49007 Angers Cedex 01 (Pays de la Loire) groupe-esa.com</p> <p>Service Information et Orientation 02 41 23 55 55 info-orientation@groupe-esa.com</p>	<p>De 20 à 25 ans à la date de signature du contrat et BAC+2 : BTSA, BTS, DUT, Licence 2 ou DEUST en rapport avec le champ professionnel visé</p>	<p>Salarié ou Demandeur d'emploi : contrat de professionnalisation possible.</p>	<p>Formation en alternance : L'admission définitive au BTSA Productions Animales ne se fera qu'après la participation à une des journées de validation de projet professionnel, et sous réserve de signer ultérieurement un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. 6 places disponibles dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, au-delà possible en contrat de professionnalisation.</p>

BTSA PRODUCTION HORTICOLE

Le technicien supérieur horticole peut exercer en tant que chef d'exploitation ou responsable de culture, chef d'équipe, conducteur de travaux, dans une exploitation horticole. Il peut aussi être conseiller ou technicien d'expérimentation dans des structures de conseil et de développement.

Sa formation le prépare à la gestion d'une exploitation horticole, de la mise en œuvre de productions en pleine terre ou sous abri à la mise en marché. Pour la conduite des cultures, il sait choisir les variétés adaptées, prendre en compte l'état du sol, établir un calendrier de cultures et prévoir les besoins en main d'œuvre et en matériel. L'ensemble de ses connaissances doivent lui permettre de faire de bons choix technico-économiques tenant compte aussi du respect de l'environnement. (source ONISEP)

Coordonnées	Niveau Requis	Public concerné	Informations complémentaires
<p>ESA ANGERS : Ecole Supérieure d'Agriculteurs 55 rue Rabelais - BP 30748 49007 Angers Cedex 01 (Pays de la Loire) groupe-esa.com</p> <p>Service Information et Orientation 02 41 23 55 55 info-orientation@groupe-esa.com</p>	<p>Formation en alternance De 20 à 25 ans à la date de signature du contrat et BAC+2</p> <p>Formation à distance : La réglementation permet l'accès aux personnes ayant suivi le cursus complet des classes préparatoires aux grandes écoles : attention, ce cursus ne donne pas droit à la dispense des épreuves de matières générales ou titulaires d'un BTS, BTSA, DUT, DEUST, DEUG, Licence 2, Licence 3, Master, Doctorat du Ministère de l'Enseignement supérieur : ces diplômes ouvrent droit</p>		<p>Formation en alternance : Durée : 1 an dans la limite des places disponibles pour les personnes déjà titulaires d'un BAC+2 : BTSA, BTS, DUT, Licence 2 ou d'un DEUST en rapport avec le champ professionnel visé.</p> <p>Formation ouverte dans le cadre du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation dans la limite des places disponibles.</p> <p>Formation à distance : Durée : 9 à 15 mois (inscription possible entre avril et septembre)</p> <p>DGER : Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (Enseignement Agricole)</p>

	<p>d'emblée à la dispense des épreuves de matières générales),</p> <p>ou</p> <p>Titulaires d'un autre diplôme validant au moins 3 années d'études supérieures (suggestion: vérifier auprès de la DGER si ce diplôme permet d'obtenir une dispense des épreuves de matières générales)</p>		
<p>Maison Familiale et Rurale de l'Anneyron 10 rue de l'Europe – BP 2 26140 Anneyron 04 75 31 50 46 mfr.anneyron@mfr.asso.fr www.mfranneyron.com</p>	<p>BAC+2 quelle que soit la spécialité</p>	<p>BAC ou diplôme de niveau 4 ou BTS ou autres BAC +2, +3 et plus avec exonération des modules généraux</p>	<p>Par voie scolaire, en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation</p>

BTSA SCIENCES ET TECHNOLOGIES DES ALIMENTS (STA)

Le titulaire du BTSA Sciences et Technologies des aliments exerce ses activités dans les entreprises industrielles de fabrication de produits alimentaires. Il est capable d'organiser la production, depuis la fabrication jusqu'au conditionnement. Plus rarement, il intervient en laboratoire, dans un service qualité, recherche-développement ou approvisionnement et commercialisation des produits. Il peut exercer les fonctions de chef d'équipe ou de responsable de fabrication, de responsable de traitement et de pasteurisation, de contremaître d'atelier.

Dans le cadre de la production, il gère un atelier, planifie et répartit le travail au sein de son équipe, contrôle les équipements et la qualité des produits aux différents stades de la fabrication. Il anime et coordonne l'activité du personnel en lien avec sa hiérarchie. Enfin, il se charge des relations avec les autres services, les fournisseurs et les clients.

- Le technicien issu de l'option **produits laitiers** est capable d'assurer la conduite d'une chaîne de production alimentaire en veillant au maintien de conditions optimales. Il maîtrise la nature et les propriétés des aliments, ainsi que leurs évolutions au cours de la transformation industrielle (chimie, biologie, métabolismes microbiens).
- L'option **produits céréaliers** permet de travailler dans une structure de stockage ou une entreprise de transformation des céréales (meunerie, semoulerie, rizerie, maïserie), ou dans une industrie utilisatrice (boulangerie industrielle, biscotterie, biscuiterie, production d'aliments pour animaux). Le technicien peut aussi exercer son activité dans le bureau d'études d'une entreprise de fabrication de matériel ou dans une société de courtage ou d'agrèage.
- Le technicien issu de l'option **aliments et processus technologiques** est capable d'assurer la conduite d'une chaîne de production alimentaire en veillant au maintien de conditions optimales. Il maîtrise la nature et les propriétés des aliments, ainsi que leurs évolutions au cours de la transformation industrielle (chimie, biologie, métabolismes microbiens).
- Le technicien issu de l'option **viandes et produits de la pêche** est capable d'assurer la conduite d'une chaîne de production alimentaire en veillant au maintien de conditions optimales. Il maîtrise la nature et les propriétés des aliments, ainsi que leurs évolutions au cours de la transformation industrielle (chimie, biologie, métabolismes microbiens).

(source ONISEP)

Coordonnées	Niveau Requis	Public concerné	Informations complémentaires
<p>ENILIA-ENSMIC École Nationale d'Industrie Laitière et des Industries Agroalimentaires- École Nationale Supérieure de Meunerie et des Industries Céréalières Avenue François Mitterrand BP 49 17700 Surgères (Poitou-Charentes) 05.46.27.69.00 epl.surgeres@educagri.fr www.enilia-ensmic.fr</p>	<p>BAC scientifique, technologique, BTA, BAC professionnel (ou autres diplômes sur dérogation) et Remplir les conditions pour accéder à la FC : avoir plus de 26 ans et un financeur : contrat de professionnalisation, OPCA, Pôle Emploi</p>	<p>Salariés : CIF ou Demandeurs d'emploi Ou Contrats de professionnalisation</p>	<p>Formation en alternance : Options :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produits Laitiers - Produits Céréalières - Aliments et Processus Technologiques <p>Étude du projet professionnel, avec entretien et tests, puis proposition de mise à niveau si besoin</p>

BTSA TECHNICO-COMMERCIAL

Cette formation peut être dispensée selon les établissements avec une ou plusieurs des spécialités suivantes :

- Agrofournitures
- Animaux d'élevage et de compagnie
- Jardin et végétaux d'ornement
- Produits alimentaires et boissons
- Produits de la filière forêt bois
- Vins et spiritueux

Le technico-commercial travaille en amont, mais surtout en aval, de la filière agricole.

Ces emplois relèvent de la fonction commerciale Achat-Vente. Sont concernés par cette fonction les emplois qui nécessitent obligatoirement la mobilisation de compétences en technique « produit » et en négociation et relation commerciales.

C'est pourquoi, il suit une formation en économie d'entreprise, gestion, mercatique, relation commerciale, projet commercial et actions professionnelles, peut étudier une seconde langue vivante, mais bénéficie également d'une formation technique dédiée à une spécialité listée ci-dessus.

Par-delà les différentes appellations, le titulaire du BTSA technico-commercial vise en première insertion un emploi de négociateur-conseiller-vendeur itinérant ou sédentaire. (Source ONISEP)

Coordonnées	Niveau Requis	Public concerné	Informations complémentaires
CFAA 49 Edgard Pisani BP 10007 - Route de Meron 49260 Montreuil Bellay (Pays de la Loire) 02 41 40 19 28 cfa.maine-et-loire@educagri.fr www.cfaa49-edgard-pisani.com	De 18 à 25 ans et Diplôme de niveau 3 (BAC)	Formation initiale : Formation par la voie de l'apprentissage	Dossier de pré-inscription à retirer auprès du centre pour effectuer la formation en 1 an, sinon inscription via APB si formation en 2 ans (en fonction du niveau d'études) Spécialité : Vins et Spiritueux
CFPPA de Chateaufarine 10 rue François Villon – BP 65809 25058 Besançon CEDEX 05 (Franche-Comté) 03 81 41 96 40	Titulaire d'un premier BTS	Salariés ou Demandeurs d'emploi	Les dossiers d'inscription sont acceptés toute l'année. L'admission est prononcée à la suite de l'étude du dossier de candidature et d'un

<p>cfa.doubs@educagri.fr cfppa.chateaufarine@educagri.fr www.chateaufarine.educagri.fr</p>		<p>3 spécialités : Agrofournitures uniquement en FC (souvent en contrat de professionnalisation)</p> <p>Produits alimentaires et boissons FC et Apprentissage</p> <p>Produits de la filière forêt bois FC et Apprentissage</p>	<p>entretien individuel qui permettent d'évaluer les capacités, la motivation et le projet professionnel du candidat.</p>
--	--	--	---

<p>CFA viticole de Bourgogne 8 avenue du Parc - BP 10215 21206 Beaune (Bourgogne) 03 80 26 34 29 cfa.beaune@educagri.fr www.cfa.lavitibeaune.com</p>	<p>De 16 à 30 ans et Avoir signé un contrat d'apprentissage et Être titulaire d'un diplôme BAC+2 minimum (BTS, DUT, Licence 2,...) et Avoir passé un entretien avec l'équipe pédagogique et des tests de positionnement et Avoir envoyé un dossier de candidature.</p> <p>Pour les étrangers, avoir un titre autorisant à travailler en France.</p>	<p>Cette formation est préparée en alternance dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'un contrat d'apprentissage au CFA.</p>	<p>Le BTS se prépare sur 1 année scolaire et comprend : 19 semaines au centre + 33 semaines en entreprise L'apprenti est salarié d'une entreprise.</p> <p>L'employeur rémunère le jeune sur toute la durée du contrat (entreprise et centre).</p>
<p>ESA ANGERS : Ecole Supérieure d'Agriculteurs 55 rue Rabelais - B.P. 30748 49007 Angers Cedex 01 (Pays de la Loire) groupe-esa.com</p> <p>Service Information et Orientation 02 41 23 55 55 info-orientation@groupe-esa.com</p>	<p>Etre âgé de moins de 26 ans et avoir signé un contrat avec une entreprise à l'entrée en formation et BAC+2 : BTS, BTS, DUT, Licence 2 ou DEUST en rapport avec le champ professionnel visé</p>	<p>Salarié ou Demandeur d'emploi : contrat de professionnalisation possible.</p>	<p>Formation en alternance : L'enseignement est gratuit. Seuls sont demandés : - des frais de fournitures pédagogiques (170 € /an - tarif 2012/2013) - des frais d'adhésion au Bureau Des Élèves (5 €/an) - une participation aux frais du voyage en Europe (séjour de courte durée) d'environ 235 €. Le plus souvent, les apprentis financent cette participation grâce à certaines actions à leur initiative : sponsoring, soirées...</p>

<p>ISETA - Institut des Sciences de l'Environnement et des Territoires d'Annecy - site de Poisy Route de l'école d'agriculture 74330 Poisy (Rhône-Alpes) 04 50 46 20 26 contact@iseta.fr www.iseta.fr</p>	<p>BAC +2</p> <p>Être titulaire en priorité d'un BTSA Gestion Forestière. Autres BTSA acceptés après étude individuelle du dossier de candidature et entretien.</p>		<p>Enseignement privé</p> <p>Une formation en 1 an pour une double compétence de niveau 2 : Le BTSA TC produits de la filière forêt-bois et la Licence d'Aménagement du Territoire.</p>
<p>IS4A - IS4A Institut supérieur des affaires agricoles et agroalimentaires 9 rue de la Vologne 54520 Laxou (Lorraine) 03 83 93 34 07 contact@alpa-is4a.fr www.alpa-is4a.fr</p>	<p>Diplôme de niveau 4 (BAC) avec ou sans expérience professionnelle ou Si le candidat n'a pas le BAC, justifier de 2 ans d'expérience professionnelle</p>	<p>Stagiaire de la formation professionnelle continue ou Demandeurs d'emploi : financement par le Conseil Régional de Lorraine et rémunération ASP ou le Pôle Emploi (sous conditions) ou Pour les salariés : financement dans le cadre d'un CIF ou financement dans le cadre d'un fonds de formation pour les contrats de professionnalisation</p>	<p>Spécialités : Produits alimentaires et boissons Agrofournitures</p> <p>L'admission définitive n'est prononcée qu'après examen du dossier, entretien de motivation et conformité des conditions d'accès.</p>
<p>Lycée enseignement général et technologique agricole Frédéric Bazille 3224 route de Mende 34090 Montpellier Cedex 05 (Languedoc-Roussillon) 04 67 63 89 89 legta.montpellier@educagri.fr www.epl.agropolis.fr</p>	<p>BAC et justifier de deux années d'expérience professionnelle à la date d'évaluation de la dernière UC (Tous dispositifs)</p>	<p>Demandeur d'emploi, inscrit à Pôle Emploi et Avoir plus de 18 ans (Tous dispositifs) et Être sorti de formation initiale depuis plus de 6 mois et</p>	<p>Spécialité : Vins et Spiritueux</p> <p>L'admission définitive s'opère après un examen approfondi du dossier d'inscription et un entretien de motivation auprès du jury de sélection.</p>

		<p>Avoir défini et validé un projet professionnel auprès d'une des structures AIO habilitée par le Conseil Régional, ayant établi une prescription et</p> <p>Ne pas avoir suivi de formation conventionnée par la Région depuis moins de 12 mois et</p> <p>Ne pas avoir suivi plus de 2 formations qualifiantes dans les 3 ans précédents et</p> <p>Ne pas avoir de contre-indication médicale (Tous dispositifs)</p>	
<p>Lycée d'enseignement général, technologique et agricole de Pecquencourt Abbaye d'Anchin – Route de Rieulay CS 90002 59146 Pecquencourt (Nord-Pas-de-Calais) 03 27 86 42 54 (formulaire de contact) www.anchin.org</p>	NC	Demandeurs d'emploi	<p>Spécialités : Agrofournitures Produits alimentaires</p> <p>En 1 an : pour les demandeurs d'emploi ou personnes sorties du système scolaire depuis au moins 6 mois. 10 semaines de stage en entreprise. Financement de la formation par le Conseil Régional, le FONGECIF ou les OPCA. Cette formation est accessible en CIF.</p>

<p>MFR - CFTA de l'Abbaye L'Abbaye - BP 56252 35162 Montfort sur Meu Cedex (Bretagne) 02 99 09 02 cfta.montfort@mfr.asso.fr www.mfr35.asso.fr</p>	<p>BAC+ 2 (BTSA ACSE, BTSA Productions Animales, BTS Techniques végétales, DUT...) et Sur entretien individuel (attentes, projet professionnel)</p>	<p>Statut : stage ou alternance rémunérée (contract de professionnalisation)</p>	<p>Spécialité : Agrofournitures Possibilité d'obtention d'une bourse d'études selon revenus.</p>
<p>Vivarais Formation (AGVF) Géré par une association loi 1901 111 Avenue du 8 Mai 1945 07300 Tournon sur Rhône (Rhône-Alpes) 04 75 07 14 50 vivarais@cneap.fr www.vivaraisformation.com</p>	<p>BAC+ 2 ou Diplôme de niveau 3 et Entretien et étude du dossier scolaire (avoir moins de 26 ans) et Être titulaire d'un contrat d'apprentissage (sans condition d'âge pour le statut de stagiaire de la FC) Avoir un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (caviste, domaine viticole, épicerie fine, grandes et moyennes surfaces, magasin de vente aux professionnels, bar à vins et bar à bières...)</p>	<p>Salariés en CIF ou Demandeurs d'emploi de plus de 26 ans en contrat de professionnalisation ou Jeunes de moins de 26 ans ou Personnes titulaires d'une reconnaissance travailleur handicapé en contrat d'apprentissage</p>	<p>Spécialité : Vins et Spiritueux Enseignement gratuit. Seuls sont demandés 70 euros de frais de participation aux charges périphériques.</p>

BTSA VITICULTURE-CENOLOGIE

Ce BTSA forme les élèves à la gestion d'une exploitation vitivinicole. L'élève apprend à conduire une vigne. Il connaît son cycle de végétation pour réaliser au bon moment les opérations manuelles ou mécaniques nécessaires à l'entretien de la culture.

Il est capable de choisir des itinéraires techniques et des modes de production adaptés au terroir, aux objectifs de qualité, aux contraintes techniques et économiques du vignoble.

La formation porte aussi sur la vinification. L'élève acquiert les savoirs fondamentaux concernant la transformation du raisin. Il est capable de mener les opérations de vinification de la réception des vendanges à l'élevage des vins en choisissant des itinéraires de vinification adaptés. L'ensemble des connaissances acquises donne à l'élève la capacité de réaliser des diagnostics d'exploitation servant à mettre en œuvre ou conseiller des choix technico-économiques adaptés à l'exploitation.

Le titulaire du BTSA viticulture-œnologie peut exercer en tant que viticulteur responsable d'exploitation. Il peut aussi être employé comme chef de culture, régisseur de domaines ou chef d'équipe selon la taille de la propriété. S'il veut travailler dans la transformation des vins, il peut être caviste ou maître de chai dans un domaine ou une cave-coopérative. Des opportunités d'emploi existent dans le négoce de vins mais aussi dans le conseil et le contrôle dans les coopératives viticoles, les chambres d'agriculture et instituts techniques spécialisés et chez les agrofournisseurs. (source ONISEP)

Coordonnées	Niveau Requis	Public concerné	Informations complémentaires
CFPPA Centre de Formation Professionnelle de Promotion Agricole du Haut-Rhin 8 aux Remparts 68250 Rouffach (Alsace) 03.89.78.73.07 cfppa.rouffach@educagri.fr www.cfppa-rouffach.fr	18 ans minimum et BAC+ 2 : niveau 3	Salariés : CIF, contrat de professionnalisation avec un employeur du secteur, apprentis ... et Demandeurs d'emploi : financement par le Conseil Régional ou Pôle Emploi	Recrutement sur entretien individuel et dossier à constituer.
Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles d'Avize 61 Avenue Mazagran 51190 Avize (Champagne-Ardenne) 03.26.57.97.49 cfppa.avize@educagri.fr www.avizeviticampus.fr	BAC+ 2 ou plus	Salariés : FAFSEA, OPCA, fonds d'assurance formation, CIF, contrat de professionnalisation et Demandeurs d'emploi : aide individuelle de Pôle Emploi, la Région	Sur RDV, entretien individuel de motivation et tests de positionnement en prévision de l'accompagnement du stagiaire pendant sa formation.

BTS QUALITE DANS LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES ET LES BIO-INDUSTRIES (QIAB)

Dans une grande entreprise, le titulaire de ce BTS exerce les fonctions d'animateur des actions qualité. Dans une petite entreprise, il peut être le collaborateur direct du chef d'entreprise ou du responsable de fabrication ; il peut aussi être chargé du contrôle de conformité.

Il assure à la fois :

- la maîtrise et le suivi de la qualité à tous les niveaux de la production (approvisionnement, préparation, fabrication, répartition, conditionnement, emballage) ;
- la vérification du niveau de qualité des produits ;
- l'information, la communication, la sensibilisation aux objectifs qualité.

Ce technicien travaille essentiellement dans les industries alimentaires et les bio-industries, mais aussi dans l'industrie pharmaceutique et cosmétique.

(source ONISEP)

Coordonnées	Niveau Requis	Public concerné	Informations complémentaires
ENILIA-ENSMIC École Nationale d'Industrie Laitière et des Industries Agroalimentaires- École Nationale Supérieure de Meunerie et des Industries Céréalières Avenue François Mitterrand - BP 49 17700 Surgères (Poitou-Charentes) 05.46.27.69.00 epl.surgeres@educagri.fr www.enilia-ensmic.fr	BAC et expérience professionnelle	Salariés : CIF ou Demandeurs d'emploi	BTS Qualité dans les Industries Alimentaires et les Bio-Industries en 1 an (nous contacter) ou en 2 ans.